
Serment des gardes nationaux du canton de Châtillon, lors de la séance du 2 juillet 1791

Alexandre François, vicomte de Beauharnais

Citer ce document / Cite this document :

Beauharnais Alexandre François, vicomte de. Serment des gardes nationaux du canton de Châtillon, lors de la séance du 2 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 666;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11494_t1_0666_0000_3

Fichier pdf généré le 10/07/2019

livrer à l'espoir que ses travaux résisteront à tous les efforts des ennemis de la patrie. (*Applaudissements.*)

(L'Assemblée décrète l'impression du discours de la députation et la réponse du président et leur insertion dans le procès-verbal.)

Une députation des gardes nationaux du canton de Châtillon, département de Paris, est admise à la barre.

L'orateur de la députation s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Lorsque la patrie est en danger, tout citoyen doit voler à sa défense : c'est pourquoi nous venons au milieu des anges tutélaires de la France, renouveler, augmenter même, et étendre, s'il est nécessaire, le serment que nous avons plus d'une fois prononcé à la face du ciel et de la terre, de vivre et mourir pour le maintien de la Constitution, le plus beau chef-d'œuvre qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'évangile n'en est pas. (*Applaudissements.*) Qu'elles soient confondues les puissances qui, jalouses de notre gloire et de notre bonheur, voudraient allumer dans cet Empire le flambeau de la discorde, et y introduire les horreurs de la guerre; que, semblables à la poussière emportée par le vent, leurs vains projets, leurs noirs complots s'évanouissent. Pour nous, et en ce moment nous nous félicitons d'être les échos de 25 millions d'habitants répandus dans les 83 départements du royaume, pour nous, qui commençons à jouir de nos droits, animés de toute la force de la loi, animés du plus bouillant patriotisme, nous jurons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour conserver dans son intégrité la conquête dont nous sommes redevables aux sages et immenses travaux de nos augustes représentants; et quand notre mère commune ne nous offrirait que des ruines, quand des milliers de bouches d'airain vomiraient la mort de toutes parts, notre dernier soupir sera pour la liberté, le plus bel apanage de l'homme, le plus pressant besoin du Français. » (*Applaudissements.*)

M. le Président répond :

« Messieurs,

« L'Assemblée nationale, constamment occupée des moyens d'affermir la Constitution et d'assurer la tranquillité publique, voit chaque jour avec satisfaction, dans cette grande époque, des citoyens s'empresser de la seconder, soit en concourant à former une opinion publique qui soutient son courage et multiplie ses forces, soit en lui présentant des tableaux variés de cette imposante fermeté, de cette active vigilance qui donne à la Constitution autant d'amis que la liberté a armé de bras pour l'obtenir.

« L'Assemblée, qui ne croit aucune entreprise impossible de la part des ennemis de la patrie, ne peut éprouver aucune crainte de leurs erreurs ni de leurs passions; il lui suffit d'apprécier vos vertus civiques, de trouver dans vos serments l'expression des sentiments de la nation, et d'être assurée que notre courageuse Révolution trouvera autant d'imitateurs que la France compte, avec orgueil, de citoyens libres.

« L'Assemblée vous invite à assister à sa séance. » (*Applaudissements.*)

Plusieurs membres. Le serment! le serment!

M. le Président fait lecture de la formule du serment.

Tous les membres de la députation : Nous le jurons!

Un membre de la députation. Si l'on a besoin de nous, on n'aura qu'à nous faire un signe.

(L'Assemblée décrète l'impression du discours de la députation et de la réponse du président, et leur insertion dans le procès-verbal.)

Une députation des invalides de l'Hôtel est admise à la barre.

M. Chevalier, capitaine d'invalides, s'exprime ainsi :

« Dignes représentants d'un peuple qui veut vivre libre ou mourir, nous venons, au nom de tous nos camarades, jurer devant vous que nous sommes dans les mêmes sentiments, quoique vieillissés sous les étendards du despotisme.

« Oui, Messieurs, et c'est de bon cœur, nous jurons tous d'être fidèles à la nation, à la loi, et de mourir plutôt que de souffrir qu'on en arrache un feuillet illégalement: (*Applaudissements.*) Et si vous permettez à de vieux guerriers d'émettre devant vous un vœu, c'est, d'après vos décrets, celui d'un prompt retour dans leurs familles pour y vanter vos bienfaits, offrir aux jeunes militaires les lumières de l'expérience, et à la patrie le reste de leur sang, s'il le faut, pour la défense de la liberté. » (*Applaudissements.*)

M. le Président répond :

« Vous avez déjà, par de longs services, mérité et obtenu la reconnaissance publique; votre sang a déjà été versé pour l'Etat; mais si la patrie était en danger, il vous en reste encore à répandre pour elle. Vos forces épuisées par l'âge, renaîtront par le souvenir de votre gloire, et la France vous comptera encore, avec confiance, au nombre de ses défenseurs. Qu'ils osent donc se montrer, ces ennemis de notre repos, ces hommes soudoyés par des tyrans; et vous, oui, vous-mêmes, estimables vétérans, vous saurez leur prouver que les infirmités d'un homme libre peuvent résister aux forces d'un esclave armé, et qu'animé par l'amour de la patrie, un soldat français n'a point d'âge. (*Applaudissements.*)

« L'Assemblée, toujours attendrie par votre présence, reçoit vos hommages et vos serments, et vous invite à assister à sa séance. »

Je vais vous lire la formule du serment :

« Vous jurez d'employer les armes remises entre vos mains à la défense de la patrie... »

Les membres de la députation (interrompant) : Oui! oui! nous le jurons! (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. Le bon usage que vous avez fait pourrait vous dispenser d'entendre la formule; mais permettez-moi d'achever. (*Il termine la lecture de la formule du serment.*)

Les membres de la députation : Nous le jurons!

Un officier, membre de la députation. Messieurs vous voyez ce brave homme (il montre un officier invalide qui a les cheveux blancs) : il avait son fils au service de la nation; il vient de